

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 13.10.2025  
 Date d'affichage du compte-rendu : 21.10.2025  
 Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 26  
 Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 23

Le vingt Octobre deux mille vingt-cinq, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint Maire déléguée de La Bataille, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint Maire-délégué de Crézières, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint Maire déléguée de Tillou, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>me</sup> Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAUT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, Mr Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER** et Mme Christelle **BIET**.

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE** et M. Rodolphe **FOURRÉ** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à M. Christian **GOUJEAU**, M. Christian **AUBERT**, Mme Amanda **HOLMES** et M. Patrick **PETIT** ainsi que M. Alain **HURIEZ**, M. Pascal **TRUTEAU** et Mme Marie **KOHLER** non représentés.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. Frédéric **WATTEBLED**.

Il est rappelé que comme pour chaque séance, l'envoi des documents a été fait avec la convocation à cette réunion. Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui délibère comme suit :

### ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES SEANCES DU 21 JUILLET 2025 ET DU 22 SEPTEMBRE 2025

Les comptes rendus des 21 Juillet et 22 Septembre, n'ont donné lieu à aucune remarque, ils sont donc adoptés.

### INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

*Le Maire présente ce dossier*

**Pluih** retour des 58 communes sur le projet : 48 avis favorables et 10 avis défavorables

Nouveau vote des conseillers communautaires le 16 octobre 2025 pour le 2<sup>ème</sup> arrêt puisqu'au moins une commune avait voté défavorablement : 63 pour, 7 contre (3 communes), 2 abstentions.

Il rappelle que l'enquête publique aura lieu du 3 novembre 2025 9 Heures au 3 décembre 2025 à 17H.

4 commissaires enquêteurs sont désignés pour les permanences en mairie (2 auront lieu à Chef Boutonne.)

La Communauté de Communes va rencontrer chaque collectivité.

Suite à l'enquête publique une réunion de synthèse aura lieu en janvier pour une approbation programmée en mars 2026 et une application du document en mai 2026.

### CDC MELLOIS EN POITOU - RPQS SERVICE ASSAINISSEMENT 2024

*Le Maire présente ce dossier*

Quelques données concernant la commune par rapport à l'ensemble de la CDC

Commune	Nombre d'habitants*	Nombre d'habitants en ANC*	% de couverture ANC	Nombre de dispositifs ANC	Nombre d'habitants en AC	% de couverture AC	Nombre de raccordements AC	Conso facturée
CHEF-BOUTONNE	2514	79	3%	391	2435	97%	1161	87 578
<b>TOTAL</b>	<b>47 140</b>	<b>23 183</b>	<b>74%</b>	<b>13 924</b>	<b>23 957</b>	<b>26%</b>	<b>11 440</b>	<b>978 501</b>

## Les contrôles

Commune	Pas de défaut / Favorable	Installation acceptable avec recommandations	Installation non conforme présentant un danger	Installation non conforme	Non conforme présentant un risque environnemental avéré	Absence d'installation	Annulé par la CCMP	Non contrôlé	Refus	GDE 2024	Total
CHEF BOUTONNE	3	29	4	30	0	0	6	15	0	0	87
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>416</b>	<b>73</b>	<b>885</b>	<b>1</b>	<b>29</b>	<b>127</b>	<b>450</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>2005</b>

	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés domestiques (1)	11 099	11 274	11 445	11 078	11 440
Total des volumes facturés aux abonnés (m <sup>3</sup> )	976 366	1 001 343	987 123	923 409	978 501

Tableau 12: Comparaison volume entrant et volume facturé par système de traitement

	2022	2023	2024
Nombre d'abonnés domestiques	11 445	11 478	11 440
Total des volumes facturés aux abonnés (m <sup>3</sup> )	987 123	910 298	978 501

Volumes traités :  
1 662 090 m<sup>3</sup>

683 589 m<sup>3</sup> d'eau traitée non facturée

- Arrivées d'Eaux Claires Parasites → Pluviométrie
- Utilisation de forages non déclarés

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'assainissement 2024 de la Communauté de communes Mellois en Poitou, n'ayant suscité aucune remarque particulière.**

## CDC MELLOIS EN POITOU - RAPPORT D'ACTIVITES 2024

*Le Maire présente ce dossier*

Il rappelle, comme annoncé, que ce rapport (en intégralité transmis avec la convocation) ne donne pas lieu à une présentation de l'ensemble du document. Les élus sont néanmoins invités à solliciter des précisions s'ils le souhaitent.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité adopte le rapport d'activités 2024 de la Communauté de communes Mellois en Poitou, n'ayant suscité aucune remarque particulière.**

## CDC MELLOIS EN POITOU - SCHEMA DE MUTUALISATION 2026-2028

*Sophie Robion présente ce dossier*

Pour répondre à l'obligation qui lui est fait, la Communauté de Communes Mellois en Poitou a engagé une réflexion à la fin de l'année 2024 sur la mutualisation à mettre en place entre la Communauté de Communes et les communes d'une part et entre les communes d'autre part. Des groupes de travail composés d'élus et de techniciens ont été créés en ayant la plus grande représentativité. Sabine Ardillon secrétaire de la commune de Valdelaume et Christine Benoit faisaient partie du Comité Technique (une dizaine de techniciens) et Sophie Robion du Comité de Pilotage (une dizaine d'élus). Ce document est l'émergence des besoins et attentes de chaque structure.

Les objectifs du schéma :

- **Renforcer** la relation commune / communauté de communes (pacte de gouvernance) en créant une inter-alliance, une cohésion du bloc local,
- **Accompagner et faciliter** la création des communes nouvelles,
- **Rendre** les établissements publics et les communes plus robustes et efficaces en accédant à de l'expertise et à du matériel partagé,
- **Optimiser les ressources** - Maîtriser des dépenses de fonctionnement et faciliter la recherche de recettes en investissement
- **Apprendre à mieux se connaître**

Des réunions auxquelles étaient invités les agents et les élus du territoire ont été organisés dans chaque bassin de vie en début d'année.

Les informations collectées ont ensuite été classifiées, priorisées, rédigées et intégrées dans des fiches action, par le comité technique et le comité de pilotage ; le tout composant le schéma de mutualisation qui sera validé par la Communauté de Communes Mellois en Poitou après avis des communes.

## Les orientations validées lors des Comités de pilotage

## 4 principles :

- Mise en œuvre en concertation avec les communes membres
  - Adhésion sur la base du volontariat des communes
  - Facturation du service rendu aux communes pour un équilibre économique au sein du bloc local
  - Nécessité d'un engagement des communes pour la transmission des données

14 actions composent le schéma de mutualisation. Le rôle du Comité de pilotage (8 élus), du Comité Technique (10 secrétaires et DGS) du chef de projet et des personnes qualifiées de la CDC Mellois en Poitou est de définir les modalités de mise en œuvre de ces 14 actions, et de définir la temporalité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Ce schéma présenté à la Conférence des Maires du 11 septembre 2025, est soumis à l'avis des communes avant le 12 décembre et sera soumis ensuite, à approbation du conseil communautaire le 18 décembre 2025.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le schéma de mutualisation 2026-2028 tel que présenté et commenté.*

CDC MELLOIS EN POITOU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU

## *Le Maire présente ce dossier*

La gestion de l'eau potable est une compétence communale, aujourd'hui déléguée par la collectivité au Syndicat4B de Périgné. La loi NOTRe du 7 aout 2015 prévoyait l'obligation pour les communes de transférer, le 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence « eau » aux intercommunalités. La loi 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion de cette compétence, ne rend plus obligatoire ce transfert mais facultative.

Lors du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025, les élus ont à l'unanimité émis le souhait de continuer le processus engagé et reprendre cette compétence qui s'exercera toujours à travers le Syndicat 4B et le Syndicat des Eaux du SERTAD. Les communes sont invitées à se prononcer sur ce transfert de la compétence Eau à la CDCMP. La compétence sera transférée à la communauté de communes si et seulement s'il y a une majorité qualifiée de la part des communes (moitié des communes représentant 2/3 des habitants ou 2/3 des communes représentant la moitié des habitants).

## Organisation actuelle :

## Compétence Eau Potable : exercice inchangé

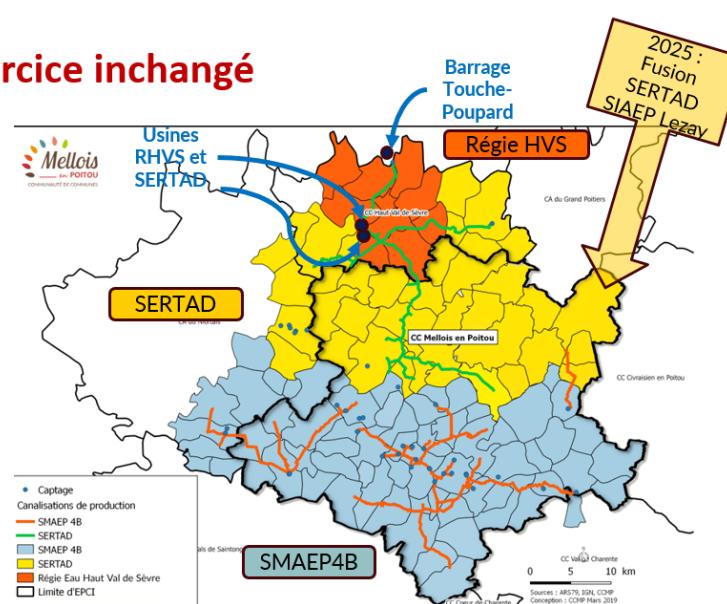
## L'exercice de la compétence

## Au nord : SERTAD et Régie HVS

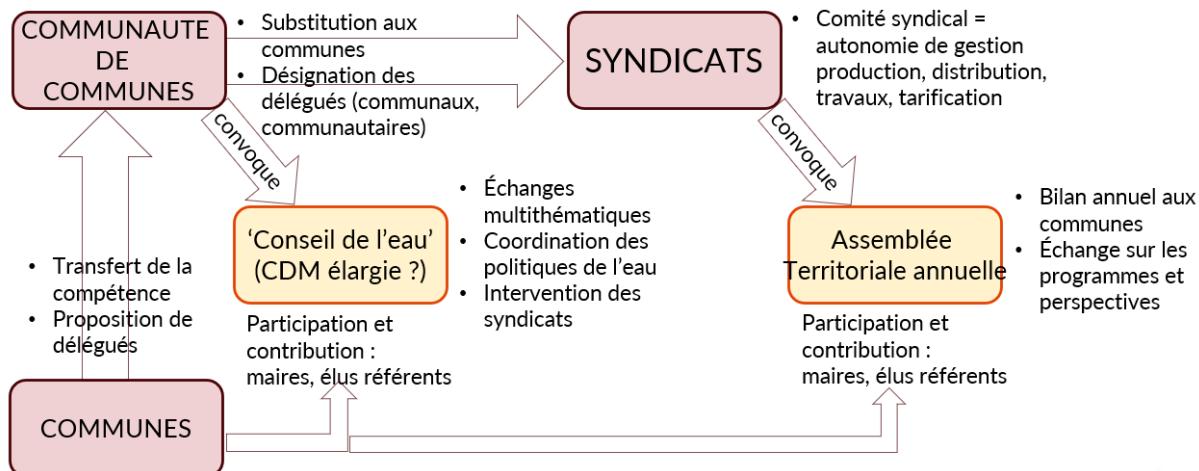
- **Deux ressources significatives** : barrage de La Touche-Poupard et Sèvre Niortaise
  - **Forte imbrication** entre les deux structures et au niveau départemental (*Achat et vente d'eau en gros ; ressource de secours départemental*)

## Au sud : SMAEP4B

- **Ressource dispersée** sur 28 points de captage
  - **Équilibre interne en production et distribution**, en quantité et qualité



## Organisation de la Compétence Eau Potable : proposition



### Quel intérêt à rendre la compétence communautaire ?

- L'eau potable interface toutes les autres thématiques de l'eau.
- La protection de la ressource est portée par les syndicats AEP.

L'objectif n'est pas de prendre la compétence pour l'exercer. Le processus délibératif proposé de représentation substitution comporte la rétrocision automatique aux syndicats en place : SMAEP4B et SERTAD.

L'objectif n'est pas non plus de faire fi des communes. Le processus propose de conserver la représentation mixte de conseillers municipaux et communautaires proposés par les communes (Reconduction des représentants actuels jusqu'aux élections de 2026).

L'objectif est de conférer une légitimité à la CCMP, sur les thématiques de l'eau, dans les mêmes conditions que ses voisins, dans un contexte où les enjeux de l'eau accentués par le changement climatique, sont devenus sociétaux.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte le transfert de la compétence eau vers la communauté de communes Mellois en Poitou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

### CDC MELLOIS EN POITOU – MODIFICATION DES STATUTS

*Le Maire présente ce dossier*

Un « toilettage » des statuts de la Communauté de Communes Mellois en Poitou est nécessaire avant la fin du mandat en cours, afin de les rendre plus lisibles et ajustés par rapport à la pratique actuelle.

Les enjeux : Anticiper et prendre en compte les évolutions législatives : Compétence petite enfance (Autorité gestionnaire de la petite enfance...), Transition écologique du territoire...

Ne pas bloquer les projets de développements à venir car les modifications statutaires n'ont pas été anticipées.

3 axes pour répondre à ces enjeux :

- **Actualisation des statuts** : Régularisation de la compétence jeunesse- Prise en compte des évolutions législatives sur la petite enfance
- **Restitution d'équipement** à la suite du séminaire compétence
- **Prise de la compétence Eau** au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la modification des statuts de la Communauté de Communes Mellois en Poitou à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.**

## TRAVAUX RUE DU COMMERCE – VALIDATION DE L'OPERATION

*Le Maire présente ce dossier*

Le Conseil Municipal avait lors de la séance du 16 Juin 2025, validé la rénovation de la rue du commerce et du carrefour de la Tête Noire, avec la mise en sens unique de la rue du commerce (sens est-ouest).

Depuis différentes rencontres ont été organisées :

- 3 septembre : rencontre avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et l'Agence Territoriale Technique
- 19 septembre : rencontre avec Franck Buffeteau
- 23 septembre : rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France
- 24 septembre : réunion du COPIL Voirie pour présentation de la 1ère esquisse.

Une synthèse des réflexions des membres du Copil et l'esquisse adaptée par A2i maître d'œuvre sont présentées ainsi que le plan de financement de l'opération :

DEPENSES		RECETTES	
Maitrise d'œuvre	10 721,45 €	Etat DETR	126 819,38 €
Etude Orange	1 846,42 €	Conseil Départemental	28 943,57 €
Travaux rue du commerce	213 111,00 €		
Travaux carrefour tête noire	93 216,00 €	FCTVA	62 713,24 €
TVA	63 409,69 €	Autofinancement	163 828,37 €
<b>Total TTC</b>	<b>382 304,55 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>382 304,55 €</b>

Le Phasage prévisionnel est le suivant :

- 24 octobre : rencontre avec le CD79, le syndicat 4B et l'entreprise missionnée pour l'organisation des travaux sur le réseau d'eau
- 29 octobre : réunion de présentation du projet aux riverains
- Décembre : travaux eau sur le tronçon rue du commerce
- Janvier : travaux d'eau sur le « carrefour de la tête noire »
- Date des travaux de voirie non planifiée en 2 phases à l'identique du phasage des travaux sur le réseau d'eau
- Expérimentation du sens de circulation dans la rue de la Graineterie – sens unique débouchant sur la rue du commerce.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **Valide l'esquisse définitive de la réfection de la rue du Commerce et du carrefour de la Tête Noire,**
- **Autorise le dépôt du permis d'aménager,**
- **Valide le plan de financement de l'opération**
- **Autorise le Maire à solliciter les aides possibles (CD79 – DETR).**

## RECENSEMENT DE LA POPULATION – AGENTS RECENSEURS

*Christian Aubert présente ce dossier*

L'opération de recensement de l'ensemble de la commune aura lieu du 14 janvier 2026 au 15 février 2026.

Eu égard au découpage en districts établi en concertation avec l'INSEE, 7 agents recenseurs doivent être nommés pour assurer cette mission sous la responsabilité de l'agent coordonnateur désigné par le Maire, Pascaline Ricard. Les conditions de rémunération doivent être fixées par délibération du Conseil Municipal.

Il est précisé que l'Etat versera une dotation dont le montant n'est pas encore précisément connu.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les modalités de rémunérations des agents recenseurs suivantes, évaluées à 8 300€ :**

**Tarif par logement : 3€**

**Formations (2 jours) : 35€ par jour**

**Remboursement des frais de déplacements (en fonction de la puissance du véhicule utilisé)**

## PROTECTION SOCIALE – PREVOYANCE ET SANTE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE

*Sophie Robion présente ce dossier*

Quelques éléments de contexte :

- Obligation de prendre en charge une partie de la cotisation prévoyance à hauteur de 7 € min à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**
  - Mise en place à Chef-Boutonne le 01/01/2019 avec une participation de 15 €/mois par contrat labellisé
- Obligation de prendre en charge une partie de la cotisation complémentaire maladie à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2026** (15 € min/mois par contrat)

2 dispositifs possibles pour la participation de l'employeur : la labellisation ou le contrat collectif.

Les agents ont été réunis pour une présentation de ces dispositifs, sollicités pour donner leur préférence. Les Représentants du personnel ont collecté ces réponses. Une réflexion a été menée par la Commission Elus-Agents le 13 octobre 2025 afin de faire une proposition au Conseil Municipal.

Le Comité Social Technique du Centre de Gestion sera sollicité pour avis quant au choix de la collectivité sur l'option retenue et sur le montant de la participation et le Conseil Municipal devra à nouveau délibéré pour entériner son choix et pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions des représentants du personnel validée par le groupe agents-élus :***

### PREVOYANCE :

- ***Adhésion au contrat groupe MNT avec une participation de la commune de 20 €/mois en 2026 et 25 €/mois à partir de 2027***
- ***Adhésion facultative pour chacun des agents***
- ***Participation non proratisée en fonction du temps de travail***
- ***Garanties : Maintien salaire pour maladie ordinaire après 90j absence - Invalidité et Décès.***

### SANTE

- ***Choix individuel des contrats***
- ***Labellisation obligatoire pour prétendre à la participation***
- ***Prise en charge de 15 €/mois***
- ***Participation non proratisée en fonction du temps de travail.***

## ACHAT DE MATERIEL – ORDINATEURS

*Sophie Robion présente ce dossier*

La commune avait mandaté la « Direction des Systèmes d'Information Mutualisée » de la Communauté de Communes Mellois en Poitou pour réaliser dans le cadre du socle commun obligatoire de la Direction des Systèmes d'Information mutualisé intitulé « Conseils et assistance », un audit du système d'information de la commune.

Les conclusions de cet audit réalisé avec l'appui de Sophie Robion, mentionnent l'impossibilité de faire évoluer plusieurs postes informatiques vers la version Windows 11. Un devis a été sollicité pour l'adaptation nécessaire.

***Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte le devis de RIC COLLECTIVITES de Sauzé entre Bois, d'un montant de 5 618.56€ TTC arrondis à 5 700 €.***

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

### Nicole BETTAN en charge du développement de la commune

Fait part de la bonne fréquentation à l'animation proposée dans le cadre du « Dimanche de caractère » qui a réuni 70 personnes très satisfaites des explications fournies par Pascal Voix Technicien médiateur de rivière du Symbo Pôle Deux-Sèvres - Secteur Boutonne Amont.

### **Annie GONNORD en charge des animations**

Indique que la commission travaille sur la programmation d'animations de 2026.

### **Marie-Claire Veque en charge des affaires sociales**

Annonce que la prochaine réunion du CCAS est programmée le 27.11.2025.

### **Angélique Boursier en charge du journal municipal**

Indique que le journal est à l'impression et que sa distribution est à prévoir pour les élus de secteurs le week-end de la Toussaint.

### **Sophie Robion en charge des ressources humaines.**

Indique que le Comité de pilotage « Médiathèque » réuni récemment à travailler sur le projet de la médiathèque pour 2026 (horaires et période ouverture charte de prêt de doc...).

Informé de la reconduction de l'arrêt de Chrystel Samar agent de l'accueil de la mairie jusqu'au 10.11.2025 (le recrutement d'un soutien à l'accueil est en cours) et les problèmes médicaux de Tony Boisselet suite à son opération.

### **Patrick Petit en charge des services techniques**

Dresse le bilan des travaux réalisés ou en cours : parapet du pont neuf – surplomb du mur place du petit maure fait, réfection d'un appartement de la Résidence Gontier (reloué le 1<sup>er</sup>.11) - le passage caméra dans les canalisations par l'entreprise Bernaud – élagage fait par le SIVU – entretien des cimetières – enlèvement de la croix de l'église de Javarzay dégradée – vol du camion polybenne (dossier d'assurance en cours).

Christian Aubert indique que la consultation pour les travaux de réfection des halles va être publiée pour une attribution des marchés lors de la réunion du Conseil Municipal le 15 décembre 2025 et un début d'exécution en janvier 2026.

**L'ordre du jour étant épuisé, les rapports des commissions présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 22h45 :**

- Eclairage public : tout signalement de dysfonctionnement est à faire auprès de Cyril Gendraux en charge du suivi et en lien avec l'entreprise Delaire pour les interventions.
- Dossier reprise du cabinet de kinésithérapie : peu d'éléments officiels – dans l'attente d'une confirmation de son achat par un couple.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le 17 NOVEMBRE 2025 à 20h.

Le secrétaire de séance, Frédéric WATTEBLE

Le Maire Fabrice MICHELET